

Quick commerce : un fondateur de Cajoo parmi les repreneurs de la branche française de Flink

Face à une réglementation qui s'est durcie, les adeptes des «dark stores» pour assurer des livraisons en moins de 10 minutes jettent l'éponge. C'est le cas notamment de la filiale française de Flink, qui vient de voir une offre de reprise acceptée par le tribunal de commerce de Paris.

Temps de lecture : minute

12 septembre 2023

Retour à l'envoyeur. Plus d'un an après avoir cédé Cajoo à Flink, l'un des fondateurs de la startup française participe au projet de reprise de la filiale française de l'entreprise allemande.

En effet, le spécialiste de la livraison express de courses à domicile Flink France, qui était en redressement judiciaire depuis juin, vient d'être repris par l'actuel directeur général Guillaume Luscan, la maison-mère allemande et la startup algérienne Yassir, avec 56 % des effectifs maintenus, a annoncé mardi la direction à l'AFP. Une autre offre de reprise de la filiale française de Flink avait été déposée en juillet par l'entreprise Human Made SAS, basée à Paris, mais a finalement été retirée, a confirmé Guillaume Luscan à l'AFP.

L'offre victorieuse, acceptée par le tribunal de commerce de Paris, prévoit la poursuite de l'activité sous la marque Flink ainsi que la reprise de 270 salariés, grâce à un investissement de plus de 5 millions d'euros apporté par Yassir. Cette startup est «spécialisée dans les services à la demande et de paiement, l'une des plus valorisées de la zone Europe, Moyen-Orient

et Afrique», avait expliqué vendredi Guillaume Luscan à l'AFP. Le besoin de financement nécessaire au projet pour que l'entreprise atteigne son seuil de rentabilité est de l'ordre de 5,4 millions d'euros, comprenant le prix d'acquisition de Flink France, environ 500 000 euros, selon l'offre que l'AFP a consultée.

14 des 19 sites de livraison français conservés

Les repreneurs souhaitent recentrer l'activité *«sur les sites les plus opérationnels»*, *«massifier les volumes»* et réduire significativement les coûts fixes. Ils conservent ainsi 14 des 19 sites qui permettent cette livraison express de courses à domicile, dans les villes de Paris, Lyon, Lille, Marseille, Montpellier, Nice, Bordeaux, Toulouse et Nantes, choisissant de fermer *«en priorité»* ceux visés par les remontrances des riverains et des élus en raison des allers-retours incessants des livreurs, selon Guillaume Luscan. *«Nous souhaitons développer une activité qui s'intègre au mieux dans son environnement»*, notamment réglementaire.

En mars dernier, le gouvernement avait décrété que les «dark stores» - ces locaux où sont stockés les produits à livrer - étaient des entrepôts et non des commerces, ouvrant la voie à une régulation par les mairies de cette activité, et même à la fermeture de certains sites. Le turc Getir avait alors annoncé se retirer du marché français.

Guillaume Luscan, qui est également le co-fondateur de Cajoo (aujourd'hui absorbé par Flink SE), dirige Flink France depuis mars 2023. *«Je crois énormément au modèle de la livraison express, parce que nos clients adorent notre service, on le voit dans les chiffres de satisfaction client»*, s'est réjoui le directeur général. *«Nous avons un plan de reprise et de restructuration qui nous permet de parvenir à la rentabilité, mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience client au travers de l'élargissement de l'offre et l'ajout de nouvelles fonctionnalités de*

l'application», a-t-il expliqué.



À lire aussi

Quick commerce : l'Allemand Flink va croquer son concurrent français Cajoo



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Maddyness avec AFP